

AR Prefecture

063-256301375-20230315-SDCS20230302-DE
Reçu le 30/03/2023
Publié le 30/03/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

SSIAD ESA PFAR

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° SDCS20230302

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mars à 18h15, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en Assemblée Générale, à Charbonnières-les-Vieilles, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL

Date de convocation : 28/02/2023.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 70

Votants : 77

Objet : Vote du compte administratif 2022 du SSIAD, de l'ESA et de la PFAR des Combrailles et 1^{ère} proposition d'affectation du résultat 2022.

Le Vice-Président, Jean Claude CAZEAU, présente les Comptes Administratifs 2022 du budget du SSIAD.

SSIAD DES COMBRAILLES

Les opérations budgétaires de la section de fonctionnement du SSIAD dégagent les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2022 :

Recettes réalisées	1 649 864,18 €
Dépenses réalisées	1 712 616,25 €
Déficit de l'exercice :	- 62 752,07 €
Réintégration résultat 2021	27 485,84 €
<u>Proposition de résultat ARS</u>	<u>- 35 266,23 €</u>

Il est proposé que le montant du déficit de l'exercice 2022 du SSIAD soit - 35 266,23 € soit cumulé avec les résultats des comptes administratifs 2022 de l'ESA et de la PFAR afin qu'il soit proposé à l'ARS Auvergne-Rhône Alpes que le déficit global 2022 des 3 budgets SSIAD, ESA et PFAR soit prélevé sur la réserve de compensation.

Les opérations budgétaires de la section d'investissement dégagent les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2022 :

Recettes réalisées	11 533,19 €
Dépenses réalisées	1 232,40 €
<u>Excédent</u>	<u>10 300,79 €</u>

L'excédent d'investissement pour 2022 est de **10 300.79 €** et le résultat reporté de **l'année précédente soit 99 010.87 €** forment un résultat de clôture de **109 311.66 €** qui sera inscrit au compte 001 du budget 2023.

AR Prefecture	
ESA DES COMBRAILLES	
063-256301375-20230315-SDCS20230302-DE	
Recu le 30/03/2023	
Publié le 30/03/2023	

Les opérations budgétaires de la section de fonctionnement de l'ESA dégagent les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2022 :

Recettes réalisées	186 455.45 €
Dépenses réalisées	189 715,72 €
<u>Déficit :</u>	<u>- 3 260.27 €</u>
Réintégration résultat 2021	5 185.94 €
<u>Proposition de résultat ARS</u>	<u>1 925.67 €</u>

Il est proposé que le montant de l'excédent de l'exercice 2022 de l'ESA **soit 1 925.67 €** soit cumulé avec les résultats des comptes administratifs 2022 du SSIAD et de la PFAR afin **qu'il soit proposé à l'ARS Auvergne-Rhône Alpes que le déficit global 2022 des 3 budgets SSIAD, ESA et PFAR soit prélevé sur la réserve de compensation.**

Les opérations budgétaires de la section d'investissement dégagent les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2022 :

Recettes réalisées	0.00 €
Dépenses réalisées	0.00 €
<u>Excédent</u>	<u>0.00 €</u>

Le résultat d'investissement de l'ESA pour 2022 est de **0.00 €** et le résultat reporté de **969.98 €** forment un résultat de clôture de **969.98 €** qui sera inscrit au compte 001 du budget 2023.

PFAR DES COMBRAILLES

Les opérations budgétaires de la section de fonctionnement de la PFAR dégagent les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2022 :

Recettes réalisées	116 114.76 €
Dépenses réalisées	- 128 987.10 €
<u>Déficit :</u>	<u>-12 872.34 €</u>
Réintégration résultat 2021	17 460.92 €
<u>Proposition résultat ARS</u>	<u>4 588.58 €</u>

Il est proposé que le montant de l'excédent de l'exercice 2022 de la PFAR **soit 4 588.58 €** soit cumulé avec les résultats des comptes administratifs 2022 du SSIAD et de l'ESA afin **qu'il soit proposé à l'ARS Auvergne-Rhône Alpes que le déficit global 2022 des 3 budgets SSIAD, ESA et PFAR soit prélevé sur la réserve de compensation.**

Le résultat global des exercices 2022 du SSIAD de l'ESA et de la PFAR des Combrailles est le suivant : AR Prefecture

063-256301375-20230315-SDCS20230302-DE
Publié le 30/03/2023

Déficit 2022 de l'exercice du SSIAD	- 35 266.23 €
Excédent 2022 de l'exercice de l'ESA	1 925.67 €
Excédent 2022 de l'exercice de la PFAR	4 588.58 €
Proposition résultat ARS	- 28 751.98 €

Il sera proposé à l'ARS Auvergne Rhône Alpes que le montant de ce déficit, soit 28 751 98 € soit prélevé sur la réserve de compensation.

Il est rappelé qu'il appartient à l'autorité de tarification de décider de l'affectation du résultat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

APPROUVE : à l'unanimité les comptes administratifs 2022 du SSIAD, de l'ESA et de la PFAR.

CONSTATE : le résultat global suivant :

Déficit 2022 de l'exercice du SSIAD	- 35 266.23 €
Excédent 2022 de l'exercice de l'ESA	1 925.67 €
Excédent 2022 de l'exercice de la PFAR	4 588.58 €
TOTAL RESULTAT DEFINITIF	- 28 751.98 €

PROPOSE : à l'ARS, que le montant déficitaire soit 28 751.98 € soit prélevé sur le compte de réserve de compensation de déficit du SSIAD.

Fait et délibéré lesdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire
Reçue en sous-préfecture le :
Notifiée le :

Pour Copie Conforme
Le Président,
BORIS SOUCHAL



ASSEMBLEE GENERALE**DU 15 MARS 2023**

AR Prefecture

A CHARBONNIERES LES VIEILLES

063-256301375-20230315-SDCS20230302-DE

Reçu le 30/03/2023

Publié le 30/03/2023

Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Bourg-Lastic	Bernard DEBOTE
Briffons	Alain BOUSCAUD
Bussières près Pionsat	Fanny BRIAT
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Charensat	Jean-Claude SENETAIRE
Châteauneuf les Bains	Jean-Yves NOUZILLE
Château sur Cher	Robert DUBUIS
Combronde	Alain ESPAGNOL
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Dominique RUSSO
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIERE
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Alain DUCLAUX
La Cellette	Sophie COMBEMOREL
La Goutelle	Ida GIRAUD
Lastic	Francis BOUYOUX
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Montaigut-en-Combraille	Claire LEMPEREUR
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Moureuille	Hélène VERNADAT
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT-GONZALEZ
Pionsat	Bernard PENY
Pontgibaud	Alain FOURNIER
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint Eloy les Mines	Jacqueline DUBOISSET
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint Jacques d'Ambur	Dominique MONNEYRON
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint Pardoux	Philippe MASSON
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Servant	Sylvain DURIN
Teilhet	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Bernard THOMAS

Villossanges Voingt Youx	Jean-Yves NEDELLEC Josias GARCIA Philippe IMBAUD
COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Voldans	Frédéric SABY Janette VIALETTE-GIRAUD Yannick BONY
Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT Julien PERRIN
Pays de Saint Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

AR Prefecture
063-256301375-20230315-SDCS20230302-DE
Reçu le 30/03/2023
Publié le 30/03/2023

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL
Canton de Saint-Eloy	Jocelyne LELONG

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé)	Bromont Lamothe (excusés)
Champs (excusés)	Cisternes-la-Forêt (excusé)
Combrailles (excusé – POUVOIR)	Durmignat (excusée)
Espinasse (excusés)	La Celle-d'Auvergne (excusé)
La Crouzille	Landogne (excusée)
Lapeyrouse (excusée)	Le Quartier
Loubeyrat (excusés)	Manzat
Menat (excusées)	Messeix (excusé)
Miremont (excusé)	Montel de Gelat (excusée)
Montfermy	Pontaurmur (excusé – POUVOIR)
Pouzol (excusée)	Saint-Angel (excusé)
Saint-Avit (excusée)	Saint-Etienne des Champs (excusée)
Saint-Georges-de-Mons (excusée – POUVOIR)	Saint-Germain-près-Herment (excusé)
Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé – POUVOIR)	Saint-Hilaire-les-Monges
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner
Saint-Maurice-près-Pionsat	Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)
Saint-Sulpice	Savennes (excusées)
Sauvagnat-près-Herment (excusé)	Teilhède (excusé - POUVOIR)
Tralaigues (excusée)	Virlet (excusées)
Vitrac (excusé)	Yssac-la-Tourette (excusés)

Communautés de communes:

Monsieur Gérard VENAULT, excusé, **POUVOIR**

Conseillers Départementaux excusés ou absents:

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental, vp du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, vp, du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusée)